

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 11 MARS 2019, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND.

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Martin Cousineau

Absents(e) :

Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1
Renée Giroux, conseillère, siège #2

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019
5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
6. RAPPORTS
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur
 - 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
 - 6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
 - 6.4 Dépôt du rapport du vérificateur et des états financiers 2018
7. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2
8. RÉOLUTION POUR LE MTDMET
9. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR L'AGA DE LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ORDRE DU JOUR

2019-03-031

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019

2019-03-032

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

2019-03-033

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur général et secrétaire-trésorier et au directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques numéros 11271 à 11297 :	74 978.80 \$
Paielements en ligne :	8 125.32 \$
Paies :	12 570.09 \$
Grand total :	95 674.21 \$

Adoptée à l'unanimité

6. RAPPORTS

6.1 Rapport de l'inspecteur

Rien à signaler

6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-19-02-004	76 ch. Biehler, Mulgrave	Accident/danger d'incendie (propane)
F-19-02-005	Route 315 et riv. blanche	Feu électrique (arbre sur fil)

6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

6.4 Dépôt du rapport du vérificateur et des états financiers 2018

7. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

2019-03-034

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET** résolu :

QUE la municipalité de Mayo présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité de Mayo atteste par la présente qu'elle se regroupera avec des municipalités de la MRC de Papineau, tel qu'énoncé dans l'annexe A jointe à la présente comme si elle était au long reproduite, pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité de Mayo autorise le directeur général, M. Martin Cousineau, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité

8. RÉOLUTION POUR LE MTDMET

2019-03-035

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de \$75 439 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation d'effectuer une reddition de compte à l'intérieur du rapport financier avant le 15 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET** résolu **QUE** la municipalité de Mayo informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier

Adoptée à l'unanimité

9. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR L'AGA DE LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU

2019-03-036

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer un représentant chaque année pour assister à l'AGA (assemblée générale annuelle) de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET** résolu **QUE** ce conseil nomme M. Robert Bertrand, maire, comme représentant municipal afin d'assister à l'AGA de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau

Adoptée à l'unanimité

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2019-03-037

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Erin Kane **QUE** la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Président

Secrétaire

Robert Bertrand,
Maire

Martin Cousineau,
Secrétaire-trésorier